Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212203160-20251217-2512VOIRIE-DE

Délibération n° / 2025

COMMUNE DE SAINT-MAYEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi dix-sept décembre deux mil vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles HELLARD, Maire.

***PRESENTS** : LE DANTEC Xavier, TACHON Jean-Christophe, BRIERE Claude, BELLOEIL Clémence, QUERE Guy, MENGUY Elodie, LE LAY Jean-Luc LE PALUD Julien, LE BRIS Bertrand.*

***ABSENTE EXCUSEE** : LE FLOHIC Virginie,*

***SECRETAIRE DE SEANCE** : BELLOEIL Clémence.*

****

OBJET : Choix Programme voirie 2026

Monsieur Xavier LE DANTEC, 1er adjoint, délégué voirie, présente au Conseil Municipal l'estimation du programme prévisionnel de travaux voirie 2026 soit :

Tranche Ferme : Chantier 1 : VC « La Loge/Créfiniac » (longueur de 520 m)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- *D'approuver le programme de voirie 2026 tel que proposé ci-dessus.*
- *D'en confier la Maîtrise d'œuvre à l' A.D.A.C.22 qui en a fait l'estimatif*
- *D'adhérer au groupement de commande habituel, composé des communes de Caurel, Plussulien, St-Gilles Vieux Marché et St-Mayeux.*
- *Et de donner délégation au Maire pour signature de toutes les pièces nécessaires.*

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS

Pour copie conforme,

Le Maire,

